

Résumé

Ce document présente une analyse complète et détaillée de la théorie et de l'historique des mesures de confiance et de sécurité (MCS). L'expression «mesures de confiance et de sécurité» est habituellement associée à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de 1973, mais l'auteur analyse plusieurs occasions antérieures où le concept a été avancé. Il en arrive à la conclusion que les MCS s'inscrivent de façon étroite, beaucoup plus qu'on ne le croit habituellement, à cette catégorie plus large que constituent les accords sur le contrôle des armements.

Il se penche ensuite sur l'historique de la CSCE et des conférences qui lui ont succédé à Belgrade et à Madrid. L'auteur estime que les MCS ont joué un rôle remarquable lors de la CSCE, car elles constituent un élément central et dominant d'un accord international sur la sécurité, plutôt qu'une caractéristique auxiliaire d'un accord plus large. Il conclut ensuite que les résultats des CSCE se sont avérés jusqu'à maintenant, au mieux, plutôt modestes.

Par contre, les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR), dont l'auteur traite ensuite, ont été encore moins productives. Elles constituent toutefois un exercice de mise en confiance très révélateur des approches et de la philosophie des deux parties. L'historique des MBFR et les obstacles rencontrés sont résumés. On examine également les mesures associées, qui constituent l'élément de confiance et de sécurité de ces négociations. Comme c'était le cas pour les MCS d'avant la CSCE, l'étude des MBFR met en relief le problème de définition que suscite le concept, lequel est analysé à son tour.

Puisqu'il serait oiseux de déduire une explication générale du concept des MCS à partir des exemples historiques, l'auteur s'est plutôt tourné vers les travaux des analystes universitaires pour élaborer une compréhension plus souple, plus large et cohérente de la nature des MCS. Après une étude détaillée des déclarations de divers analystes, l'auteur en arrive à la définition suivante des mesures de confiance et de sécurité. Il s'agit :

1. d'une variété de mesures de contrôle des armements comportant
2. une action de l'État,

3. qui peuvent être unilatérales mais qui sont le plus souvent bilatérales ou multilatérales,
4. qui tentent d'atténuer ou d'éliminer les impressions erronées à l'endroit de préoccupations ou de menaces militaires précises (ayant souvent trait à des attaques surprises),
5. en communiquant des preuves adéquatement vérifiables et acceptables du fait que ces préoccupations sont sans fondement,
6. souvent (mais pas toujours) en démontrant que des intentions politiques et militaires ne sont pas de nature agressive,
7. et(ou) en offrant, à l'avance, des indices avertisseurs pour créer un climat de confiance à l'effet qu'une attaque surprise serait difficile à réaliser
8. et(ou) en limitant les occasions de recours aux forces militaires par l'adoption de restrictions sur les activités et le déploiement de ces forces (ou de leurs éléments cruciaux) dans des secteurs sensibles.

Avec cette définition globale et exhaustive des MCS, l'auteur se concentre sur les types de MCS proposés. Après examen de plusieurs classifications, il propose la suivante :

a) Mesures d'information et de communication

1. Mesures d'information
2. Mesures de communication
3. Mesures de notification
4. Mesures de conduite des observateurs de manœuvres

b) Mesures de limitation des attaques surprises

1. Mesures d'inspection
2. Mesures de non-interférence
3. Mesures de comportement visant à la réduction des tensions
4. Mesures de restriction du déploiement

c) Mesures déclaratoires

À partir de cette classification, l'auteur examine en détail les MCS proposées par les spécialistes, dont plusieurs pourraient être discu-